

**DISCOURS DU MINISTRE DE L'EDUCATION DU BRÉSIL À LA 33ÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Paris, le 10 octobre 2005

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue au Brunei Darussalam, qui est venu nous rejoindre au moment où nous célébrons, avec fierté, les 60 ans de cette Organisation.

Pour ses 60 ans, l'UNESCO approuvera une Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles, confirmant que cette Organisation reconnaît toujours le pluralisme essentiel de la société internationale: le pluralisme culturel – dont l'absence se nomme intolérance, mépris et discrimination, tout ce que l'UNESCO essaie de balayer de l'esprit des hommes depuis 1945.

Le Brésil considère qu'il est essentiel d'approuver cet instrument juridique tel qu'il a été négocié par la 3^{ème} Réunion intergouvernementale d'experts. Cela rendra possible aux différents pays de mettre en œuvre, de manière conséquente et dans le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression, leurs propres politiques culturelles publiques, ce qui valorisera leur patrimoine culturel et ouvrira la voie d'un véritable dialogue interculturel.

Pour ses 60 ans, l'UNESCO approuvera aussi une Déclaration sur la bioéthique et les droits de l'homme, un instrument juridique pionnier dans la définition des limites nécessaires aux activités des sciences de la vie qui tiennent compte de leur incidence sociale, dans le cadre d'une véritable éthique de la science.

Nous voyons ainsi que la célébration de cet anniversaire confirme, dans une large mesure, la vocation initiale de l'UNESCO, celle d'une organisation qui entend changer positivement l'humanité au moyen d'idées force – par la Raison, en définitive. En 60 ans, l'UNESCO a consolidé, avec succès, la coopération internationale autour de ces idées. Il est primordial que

cette noble vocation, propre à l'UNESCO, ne vienne à se perdre, alors que cette Organisation est de plus en plus souvent appelée à des interventions ponctuelles dans des situations d'urgence à la suite de guerres ou de catastrophes naturelles – situations qui demandent, évidemment, une attitude solidaire de la communauté internationale.

Chacun des mandats de l'UNESCO – l'éducation, la science, la culture, l'information – est vital pour sa mission de promouvoir la paix et le progrès de l'humanité par l'éducation, la liberté de l'information, l'accès au savoir, la coopération scientifique, la diffusion de la culture et la protection du patrimoine. Et, à cette fin, l'Organisation dispose d'un outil important: sa tâche normative, clairement prévue dans son Acte constitutif, dont cette Conférence générale démontre la vigueur.

Mais rien ne peut mieux résumer la mission de l'UNESCO que l'éducation. Et, sur cet aspect, j'aimerais souligner la parfaite convergence entre les politiques brésiliennes en la matière et les programmes de cette Organisation. En tant que Ministre de l'Education, permettez-moi de concentrer mon intervention sur ce sujet, pour partager avec vous les progrès accomplis dans mon pays sur le plan de l'accès à un enseignement de qualité pour tous.

Au Brésil, nous nous efforçons de consolider une vision systémique de l'éducation, qui englobe les différents aspects des politiques d'éducation et dépasse les fausses oppositions entre éducation de base et éducation supérieure, entre éducation maternelle, fondamentale et secondaire, entre filières générales et filières professionnelles et entre alphabétisation et formation permanente des jeunes et des adultes. Cette vision systémique, adoptée par le Ministère de l'Education en étroite partenariat avec la société civile, est portée par quatre réformes: celles de l'éducation de base, de la formation continue, de l'éducation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Le financement de l'éducation est une question centrale. En ce sens, le Congrès brésilien examine un projet d'amendement constitutionnel qui crée le Fonds d'entretien et de développement de l'éducation de base et de valorisation des professionnels de l'éducation (FUNDEB). Ce fonds contribuera à élever le niveau de l'éducation préscolaire, à consolider l'universalisation de l'enseignement fondamental et à élargir considérablement l'enseignement

secondaire, conformément aux objectifs 1 et 2 de Dakar. Pour assurer cette universalisation, d'autres programmes jouent un rôle fondamental, tels que les programmes d'alimentation scolaire, de transport scolaire surtout dans les zones rurales, et de distribution gratuite de manuels scolaires.

En ce qui concerne les objectifs 3 et 4 de Dakar, le programme « Brésil alphabétisé », lancé en 2003, doit réduire à moins de 10%, dans un bref délai, le taux d'analphabétisme des jeunes et des adultes. Mais ce n'est pas suffisant. Les campagnes d'alphabétisation traditionnelles n'ont pas eu les résultats escomptés car elles n'offraient pas aux jeunes et aux adultes la possibilité de poursuivre leurs études. Dans cette perspective, non seulement nous accélérons le processus d'alphabétisation (qui a touché 5,5 millions de jeunes et adultes en trois ans), mais aussi nous articulons le programme d'alphabétisation à celui de formation continue des jeunes et des adultes dans l'enseignement fondamental, en prêtant une attention particulière aux milieux défavorisés des périphéries urbaines, aux pêcheurs, à la population rurale et aux handicapés.

Quant à l'objectif 5, le Brésil a atteint la parité des genres dans pratiquement tous les niveaux de l'éducation.

En ce qui concerne l'objectif 6, nous avons proclamé l'année 2005 comme « Année de la qualité de l'éducation de base » au Brésil. Nous sommes conscients du rôle central des enseignants et des gestionnaires dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, et nous avons conçu pour eux des programmes spécifiques de qualification professionnelle. De plus, nous perfectionnons les mécanismes d'évaluation de la qualité au moyen de tests de performance et d'auto-évaluations des élèves et des enseignants. Cette évaluation est articulée avec le recensement scolaire – basé sur un échantillon de près de 55 millions d'étudiants. De plus, nous mettons en place un système national d'évaluation de l'éducation de base qui sera utile aux directeurs d'école comme instrument de planification pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Le Brésil et l'UNESCO mettent en œuvre, avec succès, le programme « école ouverte », qui vise à réduire les niveaux de violence scolaire par l'approfondissement de l'interaction entre l'école et la communauté, en particulier dans les périphéries urbaines défavorisées.

L'éducation, au Brésil, est aussi un outil pour l'intégration régionale. Au delà de l'ouverture des marchés, l'intégration implique la valorisation de notre identité culturelle latino-américaine. Ainsi, le Brésil a adopté une mesure pionnière : l'enseignement de l'espagnol est désormais obligatoire dans nos écoles. De même, nous souhaitons collaborer pour que le portugais soit plus largement enseigné dans les pays latino-américains.

Le Brésil a accompli d'importants progrès en termes de démocratisation de l'accès à l'éducation. Pour la première fois dans notre pays, nous menons des actions affirmatives visant à dépasser les déséquilibres économiques et ethniques en matière d'opportunités d'éducation. Le programme « Université pour Tous » et la concession de bourses ont contribué à l'augmentation du nombre d'étudiants pauvres dans l'enseignement supérieur, cependant que d'autres programmes assurent l'accès des descendants d'africains et des indigènes à l'université publique. Sur le plan de l'enseignement de base, le programme « Bourse Famille », qui octroie des bourses conditionnées à la permanence des enfants à l'école, bénéficie actuellement près de 12 millions d'enfants défavorisés, et nous en voyons déjà les résultats : en 2005, le taux d'évasion scolaire a diminué de près de la moitié. De surcroît, l'agenda d'éducation inclusive vise l'intégration des handicapés au système d'enseignement régulier, au moyen d'un ensemble de mesures spécifiques, qui vont de la garantie des conditions d'accessibilité à l'école à la production d'un plus grand nombre de livres en braille.

Dans cette même perspective, et en syntonie avec les principes qui orientent la convention naissante sur la diversité culturelle, nous avons créé au sein du Ministère de l'Éducation un Secrétariat National à l'éducation continue, à l'alphabétisation et à la diversité, qui s'attachera à faire face aux problèmes de l'éducation d'un point de vue basé sur la reconnaissance et la mise en valeur de la diversité ethnique, culturelle et régionale de notre pays.

Nous sommes convaincus que l'éducation est un processus permanent, qui se déroule dans les différentes sphères de la vie sociale et dépasse largement la salle de classe. Les indicateurs éducationnels sont sévèrement affectés par les situations de pauvreté extrême, de violence, d'intolérance et d'inégalité. C'est le devoir de l'Etat de mettre en place les conditions socio-économiques adéquates à l'effort en matière d'éducation. L'Etat doit assurer l'éducation comme un droit et un bien public, comme un patrimoine collectif, et non une marchandise sujette aux

lois du marché. Dans ce sens, le Brésil est contre l'insertion de l'éducation dans le régime universel de libéralisation dans le cadre de l'OMC.

D'autre part, les responsabilités en matière d'éducation doivent être partagées par la communauté internationale. Une idée fertile à cet égard est celle de l'échange de la dette extérieure contre des investissements dans le domaine de l'éducation, thème dont s'occupe cette Conférence générale.

De la même manière que la communauté internationale s'est mobilisée efficacement pour la protection de l'environnement ou pour la libéralisation commerciale et politique, elle peut et doit se mobiliser pour l'éducation. À l'UNESCO d'engager son leadership intellectuel et moral en faveur des objectifs éducationnels définis pour le Millénaire, qui ne seront pas atteints si tous et chacun ne redoublent leurs efforts.

De notre part, nous voulons réaffirmer, soixante ans après avoir participé, avec enthousiasme, à la fondation de cette Organisation, notre engagement avec ses objectifs et notre disposition de continuer à faire les pas nécessaires pour les accomplir.

Merci beaucoup.